**Appel à Manifestation d'intérêt pour la représentation des ONG nationales au conseil d'administration du Sahel Regional Fund**

**Bureau régional Afrique de l'Ouest et du Centre de la** **RDC - Unité de gestion des fonds SRF**

**GUIDE DE SOUMISSION**

1. **Vision**

Le Fonds régional pour le Sahel (SRF), hébergé par le Conseil danois pour les réfugiés, est un nouveau fonds humanitaire régional géré par des ONG de premier plan ayant une présence opérationnelle dans le Liptako Gourma, le bassin du lac Tchad et la région de Maradi dans le sud-ouest du Niger. Le fonds ciblera les zones rurales touchées par des conflits, difficiles d'accès et insuffisamment financées, ainsi que les zones faisant face à des afflux de personnes déplacées dans ces régions. Ces zones seront désignées comme des zones humanitaires prioritaires de la région du Sahel qui seront ciblées par le Fonds. Le SRF est actuellement soutenu par l'aide du Royaume-Uni (UK aid), mais pourrait vraisemblablement évoluer vers un fonds commun multi-bailleurs. Le SRF est actuellement financé jusqu'au 31 mars 2026.

La mission du SRF est de compléter et renforcer la protection et l'assistance humanitaire aux populations vulnérables du Sahel et du bassin du lac Tchad, en fournissant des fonds pour une aide immédiate aux populations touchées, en renforçant les capacités locales, en soutenant les organisations d'aide qualifiée et en ouvrant la voie à des solutions pérennes. Il est conçu pour soutenir et renforcer une réponse humanitaire fondée sur les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

L'objectif de ce nouveau mécanisme régional géré par des ONG est de soutenir la mise en œuvre de modèles d'intervention plus efficaces et de documenter les éléments probants d'une réponse humanitaire de haute qualité et d’une optimisation des ressources (Value for Money) tout en respectant les principes humanitaires. Cette démarche soutient le développement d'un agenda régional commun de plaidoyer des ONG afin d'influencer les politiques et les réformes humanitaires.

En tant que fonds humanitaire régional, le SRF assurera une coordination plus étroite avec la réponse humanitaire plus large et apportera un défi constructif. Le but est de faire mieux collectivement afin que plus de personnes vulnérables dans les zones prioritaires et difficiles d'accès du Sahel étaient le plus grand nombre possible de leurs besoins de base satisfaits de manière plus complète.

1. **Structure de gouvernance**

La gouvernance du SRF est composée de 4 entités distinctes : Le Conseil d'administration, le Comité d'évaluation, le comité de recours et l’unité de gestion du fonds.

Le conseil d'administration : Le conseil d'administration du SRF est composé de membres permanents et non permanents et d'un ou plusieurs observateurs indépendants qui assurent une représentation des ONGI, des bailleurs de fonds, des organisations locales. Son rôle est d'assurer une surveillance adéquate et de permettre au Fonds régional pour le Sahel de progresser de manière cohérente vers sa mission. Le conseil d'administration du SRF est responsable de l'adoption d'une gouvernance saine et éthique et d'un cadre opérationnel basé sur la charte/la déclaration de mission, l'orientation définie dans la proposition complète et en accord avec l'accord fondamental défini dans la subvention responsable signée entre FCDO et DRC.

Le comité d'évaluation : Il est externe à la structure de gouvernance mais est responsable devant le Conseil d'administration du SRF. Le comité d'évaluation évalue les notes conceptuelles et les propositions de projet éligibles et présente ses recommandations au conseil d'administration du SRF.

Le comité des recours : Organe permanent qui décide de la suite à donner aux rapports de doléances, de plaintes, de préoccupations et de conflits d'intérêts potentiels liés au fonctionnement du fonds et à son intégrité.

Unité de gestion des fonds : Secrétariat du conseil d'administration du SRF sans être l'un de ses membres. Il développe, entre autres, la stratégie SRF, examine les propositions, évalue les projets, approuve la gestion financière, suit les projets et les risques associés, s'engage dans des initiatives de communication et de plaidoyer, ...

* 1. **Composition du conseil d’administration**

Le conseil d'administration du SRF est composé de membres permanents et non permanents qui assureront une représentation des ONG internationales et nationales/locales, des bailleurs de fonds, et d'observateur(s) indépendant(s).

Le conseil de gouvernance est composé des membres suivants :

Membres permanents :

* Directeur Exécutif Régional de DRC
* FCDO / donateurs finançant le SRF[[1]](#footnote-1)
* Observateur(s) indépendant(s) : ICVA, d’autres observateurs seront prochainement identifiés.

Membres non permanents :

* Six ONG internationales: Action contre la faim, International Rescue Committee, Islamic Relief Worldwide, Mercy Corps, Nitidae, Norwegian Refugee Council
* Deux représentations d'organisations nationales via les représentants des ONG nationales des forums pays et/ou des réseaux représentant les ONG nationales au niveau régional

Suivant la première phase de mise en place de la gouvernance du fonds, le conseil d’administration composé des 6 ONG internationales, de FCDO et de ICVA a discuté, lors des premières réunions du conseil d’administration, des modalités et des critères de sélection pour la représentation des organisations nationales et locales au sein du conseil d’administration. Le conseil d’administration ayant recommandé une consultation pour permettre une meilleure prise de décision, la Directrice du Fonds et la représentante de ICVA ont entamé une consultation avec un nombre restreint de représentants des fora d’ONG nationales et de réseaux régionaux de la région du Sahel. L’objectif était d’obtenir leurs recommandations sur ce processus pour assurer une meilleure représentativité des ONG nationales et locales dans les 4 pays ciblés par le fonds.

Suivant les recommandations formulées, le conseil d’administration a ainsi voté à l’unanimité que le nombre de siège octroyé pour représenter les ONG nationales et locales devait passer de 1 à 2 sièges. Par ailleurs, ces sièges seraient attribués selon un processus compétitif aux fora d’ONG nationales et/ou aux réseaux régionaux qui présentent un intérêt stratégique pour le fonds et permettent par ailleurs une représentation plus large des ONG nationales dans les 4 pays ciblés par le fonds.

Les **membres non permanents du Conseil** initialement nommés serviront pour une période de 18 mois avec une composition échelonnée pour maintenir la continuité, après quoi ils seront remplacés en maintenant la composition exacte du Conseil d’administration. Les modalités de cette rotation en douceur seront discutées et convenues avec les membres du conseil d'administration du SRF.

Le **Gestionnaire du Fonds** assurera les services de secrétariat du Conseil d’administration, sans être l'un de ses membres. Le ou les **Observateurs** superviseront la transparence et la conformité des délibérations du Conseil aux normes fixées dans la constitution du SRF (Charte). L'observateur (s) n'a pas le pouvoir décisionnel (pas de droit de vote) mais promouvra la responsabilité collective des membres du SRF de respecter les principes et engagements contenus dans la Charte du SRF.

* 1. **Rôle et responsabilités du conseil d’administration**

Les principaux rôles et responsabilités sont les suivants :

i)Discuter, suggérer des modifications et approuver la stratégie du fonds proposée par l’équipe de gestion du fonds sur la base de la Charte et de la direction définie dans la proposition de projet.

ii) Discuter et approuver les cadres opérationnels du SRF proposés par l’équipe de gestion du fonds sur la base de la direction définie dans la proposition de projet et conformément au contrat signé entre FCDO et le Conseil Danois des Réfugiés.

iii) Examiner/approuver une sélection de notes conceptuelles et de propositions de projet sur la base des recommandations du comité d'évaluation.

iv) Superviser l'avancement des projets : faire des recommandations au gestionnaire des fonds lors de réunions trimestrielles sur la base de son rapport et de la présentation de l'avancement des projets financés par le SRF.

vi) Gérer les risques les plus graves : Approbation du cadre de gestion des risques du SRF. Déterminer quels risques sont acceptables (appétit pour le risque) et approuver les stratégies proposées par le gestionnaire de fonds pour atténuer les risques les plus graves lorsque les risques augmentent au-delà de l'appétit pour le risque qui a été défini.

v) Contribuer à la collecte de fonds, aux relations extérieures, à la communication, au plaidoyer dans les principaux forums de coordination.

Pendant la phase de mise en œuvre (janvier 2023 à décembre 2025), il est attendu des membres du conseil d’administration qu'ils consacrent plusieurs heures sur une base trimestrielle pour examiner les documents préparatoires et assister aux réunions trimestrielles du conseil.

* 1. **Fonctionnement du conseil d’administration**

Le Conseil d’administration se réunit à Dakar sur une base trimestrielle et des réunions ad hoc ont lieu selon les besoins Lors de chaque réunion trimestrielle, le secrétariat du fonds fournit des documents préparatoires au conseil d’administration, au moins une semaine à l'avance, et informe les membres du conseil d’administration sur l'état d'avancement des actions et des projets, les résultats du suivi, les risques et problèmes les plus graves, l'analyse du contexte sur les crises émergentes et les tendances pertinentes pour le fonds et d'autres questions saillantes. Le gestionnaire de fonds est chargé d'assurer un partage d'informations approprié afin que les membres du conseil d'administration soient dûment informés de tous les sujets de préoccupation.

Tous les membres du conseil d'administration devront partager leurs points de vue/analyses, débattre et parvenir à des accords par le biais d'un processus de vote. A l'exception du ou des observateurs qui n'ont pas le droit de vote, tous les membres (permanents et non permanents) ont un droit de vote. Le président (ACF) doit recevoir un vote supplémentaire pour départager un vote avec égalité des voix pour atteindre une majorité et adopter des décisions, y compris celles relatives aux conflits d'intérêts pour lesquels il est nécessaire de surmonter des impasses potentielles. Toutes les décisions nécessiteront un quorum de présence minimum. Une majorité simple constitue un quorum avec au moins une représentativité des principales parties prenantes : ONG, donateur, observateur. La « majorité » sera utilisée comme critère de vote, ce qui signifie plus de la moitié des suffrages exprimés. L'adoption des documents majeurs (stratégie du programme, charte du SRF, manuel des opérations, etc.) nécessitera un quorum de présence minimum de 2/3 des membres ayant droit de vote, et une représentativité de chaque type d'acteurs : ONG, donateur, observateur.

1. **Sélection des représentants des** **ONGs nationales au conseil d’administration**

La sélection des membres du conseil d'administration pour la sélection des représentants des ONGs nationales (via les représentants des ONG nationales des fora pays et/ou des réseaux représentant les ONG nationales au niveau régional) sera transparente et compétitive. Cette sélection sera réalisée sur la base de cet appel à manifestation d’intérêt qui inclut une brève expression d'intérêt écrite et une présentation/discussion orale.

**Considérations clés pour déterminer votre intérêt ainsi que la capacité de votre forum/réseau**

* Intérêt pour soutenir activement l'ambition stratégique du SRF axée sur l’optimisation des ressources de la réponse humanitaire dans les points sensibles du Sahel et pour influencer la réforme humanitaire dans la région du Sahel et au-delà (y compris l’agenda localisation).
* Les membres du conseil d’administration sont des représentants de haut niveau de leur organisation respective. Ils représentent cependant les membres du forum/réseau auquel ils appartiennent et de manière plus large le groupe des ONG nationales et locales de la région ; en d’autres termes, les membres du conseil d’administration ne représentent pas les intérêts de leur organisation respective mais de leur groupe élargi.
* Les membres du Conseil d’administration (ou leur suppléants) s’engagent à assister à toutes les réunions et à s’engager pleinement dans toutes les tâches requises par le conseil d’administration (sauf raison impérieuse). Il est donc nécessaire de pouvoir consacrer du temps à la préparation et la participation aux réunions trimestrielles pour le conseil d'administration
* Les réunions du Conseil d’administration se tiennent normalement à Dakar en personne. Une participation en ligne sera facilitée pour les membres basés ailleurs. Lorsqu'à titre exceptionnel la présence physique de tous les membres est jugée nécessaire par le conseil d’administration, le SRF pourra couvrir les coûts de transport et de logement des représentants des ONGs nationales et/ou des réseaux régionaux qui ne seraient pas basés à Dakar, selon la politique interne de remboursement du SRF.
* Capacité de relayer les informations clés qui sont discutées au sein du conseil d’administration et d’organiser des consultations préalables avec les forums et/ou réseau régionaux qui ne seraient pas représentés au niveau du conseil d’administration du fonds.

**Exigences minimales pour les membres du conseil d'administration de SRF**

La candidature des partenaires potentiels doit être guidée par les critères de sélection suivants :

* Les représentants des ONG nationales doivent justifier de leur élection ou nomination par les forums ONG pays (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) ou des réseaux régionaux (e.g RBM, WANEP, etc.). La légitimité de la représentation du forum/réseau auquel les représentant-candidats appartiennent et de manière plus large le groupe des ONG nationales et locales de la région devra être décrite dans le formulaire de candidature.
* Le candidat nommé/élu doit travailler pour une ONG nationale qui est enregistrée comme membre du forum/réseau dans l’un des 4 pays ciblés par le SRF (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad).
* Le représentant des ONG nationales doit assumer un rôle de Directeur pays ou de séniorité équivalente.

**Notation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Notation** | **Score** |
| **Apport stratégique**  Contribution stratégique au conseil d'administration du SRF et à l'ambition stratégique du SRF ; relations extérieures, plaidoyer et collecte de fonds ; revue/validation des cadres opérationnels et de la stratégie du SRF, statut et rôle du représentant qui assistera à la réunion du conseil ; Volonté de se déplacer de manière occasionnelle pour assister en personne à la réunion du conseil d'administration sur une base trimestrielle. | 30% |
| **Assurance qualité**  Capacité et engagement à respecter les principes et engagements contenus dans les Normes humanitaires fondamentales de qualité et de redevabilité et des Six principes fondamentaux du Comité permanent inter-organisations relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels (2019) ainsi que de la Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales (ONG) lors des secours en cas de catastrophe (1994). | 20% |
| **Coordination et plaidoyer**  Participation aux réunions de l’équipe humanitaire pays et/ou aux mécanismes nationaux de coordination dans les principaux secteurs d'intervention du SRF. Plaidoyer actif sur les questions de la localisation. | 30% |
| **Expérience de travail dans les secteurs de l'humanitaire et du développement**  Expérience dans la mise en œuvre de projets humanitaires. Compréhension de la pertinence, des risques et des opportunités du lien Humanitaire-Développement-Paix (HDP) et respect des principes fondamentaux de l'action humanitaire. | 20% |
| **Total** | **100%** |

**Instructions de soumission**

Les fora nationaux et réseaux régionaux intéressées sont invités à soumettre leurs candidatures et autres documents requis à l'Unité de gestion du Fonds : [tender@sahelregionalfund.org](mailto:tender@sahelregionalfund.org)

La participation à l'appel à manifestation d'intérêt ne garantit pas que le forum et/ou réseau sera finalement sélectionnée pour un partenariat avec SRF. Cependant, la rotation des membres du conseil d'administration dans 18 mois offrira une autre opportunité d'être sélectionné comme membre du conseil d'administration du SRF.

Les candidats doivent soumettre leurs candidatures et les documents requis (voir ci-dessous) avant la date **de clôture du 29/11/22 à minuit.**

**Documents requis :**

* Formulaire de candidature rempli (annexe 2)
* Dernier certificat d'enregistrement d'ONG et permis d'exploitation (obligatoire)
* Terme de référence (ou équivalent) présentant le système de gouvernance du forum/réseau (obligatoire)
* Copie du Code de conduite de votre organisation (si existant)
* Copie de votre politique de prévention d’exploitation sexuelle et abus (si existante)
* Copie d’une attestation de votre appartenance à un réseau (lien électronique ou autres documents équivalent)
* Copie du certificat de conformité CHS (si existant)

**Délai prévu (indicatif)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Activité** | **Date** |
| Publication de l’appel à manifestation d’intérêt | 15/15/2022 |
| Date limite des questions | 21/11/2022 |
| Date limite soumission du formulaire de candidature | 29/11/2022 |
| Notification d’une présentation orale/discussion | 05/12/2022 |
| Notification de la sélection des candidats | 12/12/2022 |
| Prochaines réunions du conseil d’administration | Janvier |

**Processus de questions et réponses**

Il est possible de soumettre vos questions avant le **21/11/2022**. Nous recueillerons vos questions par e-mails. Nous publierons au fur et à mesure toutes les questions et réponses sur notre site internet

**Annexes**

Annexe 1 : Modèle de formulaire de candidature

**Détails du contact**

Pour toute question concernant cet Appel à Manifestation d'Intérêt, n'hésitez pas à contacter la Directrice du Fonds : [severine.moisy@sahelregionalfund.org](mailto:severine.moisy@sahelregionalfund.org)

En cas de plainte en lien avec la procédure pour cet appel à manifestation d’intérêt, vous pouvez envoyer un email : Grievance@sahelregionalfund.org

Conseil danois pour les réfugiés Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Amérique Afrique Latine / Ouest, Afrique du Nord et Amérique Latine

Date : 11/11/2022

1. Tous les donateurs qui financent le SRF seront des membres permanents du conseil d'administration du SRF [↑](#footnote-ref-1)